



LIGUE DE NORMANDIE DE VOLLEY-BALL



COMPTE RENDU DE LA REUNION DES ARBITRES SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018 A SOTTEVILLE LES ROUEN

Membres présents : Alain CORNICARD, Philippe DAUCHEL, Pierrick LE BALC'H, Marc LE MARCHANT DE TRIGON, Jean Jacques PARIZEL,

Excusé : Karine EVAIN

Clubs présents : AG Caennaise, Agglo Sud VB 76, Arche VB, ASPTT de Caen, ASPTT Rouen MSA, Balez O Volley, Caen VB, CL Tourlaville, COR Elbeuf, ES Carpiquet, Evreux VB, Le Havre EVB, Louviers VB, Pacy Sur Eure VB, PL Argentan, Saint Lô Volley, SC Bernay, SC Coutançais, V Vernon St Marcel, VBCA Lisieux, VC Hérouville,

Assiste : Po Chua YANG

Début : 14h30

Présentation des membres de la CRA

Président : Pierrick LE BALC'H

Formation arbitre Ligue et arbitre Fédéral : les Arbitres fédéraux

Relation UNSS : Alain CORNICARD (provisoire)

Formation universitaire : Pierrick LE BALC'H

Suivi des feuilles de match : Karine EVAIN

Désignations en national + rectificatifs : Alain CORNICARD

Désignations en régional + rectificatifs : Marc LE MARCHANT DE TRIGON

Désignations en coupe de France Jeunes : Pierrick LE BALC'H

Para-Volley : Philippe DAUCHEL

2 nouvelles consignes de la CCA

1/ Le capitaine d'équipe est identifié grâce à un brassard porté à l'avant-bras. Le capitaine en jeu devra également le porter en l'absence du capitaine d'équipe sur le terrain, sans pour autant retarder le jeu de manière abusive.

Le brassard ne sera pas appliqué au niveau des compétitions de la Ligue

2/ Le club désigne à cet effet obligatoirement pour toutes les compétitions nationales (championnat et coupes) et facultatif pour les compétitions Régionales et départementales, un licencié majeur qui figure sur la feuille de match, dans le pavé «remarques», au titre de «responsable de la salle et de l'espace de compétition».

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif). A défaut, le club est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est fixé dans le règlement financier.

Dans les compétitions nationales, le responsable de la salle et de l'espace de compétition doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque.

Les nouveaux grades

SITUATION SAISON 2017-2018 et AVANT	SITUATION SAISON A PARTIR DE 2018-2019
<p>ARBITRE DEPARTEMENTAL Arbitre officiant jusqu'en REGIONALE ou Pré NAT Arbitre pouvant officier en Nationale dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre LIGUE</p>	<p>ARBITRE DEPARTEMENTAL Arbitre officiant en DEPARTEMENTALE et n'ayant pas arbitré en REGIONALE ou Pré NAT durant la saison 2017-2018 Arbitre pouvant officier en REGIONALE ou Pré NAT dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre LIGUE</p>
<p>ARBITRE LIGUE Arbitre officiant jusqu'en championnat de France NATIONAL (N3-N2) Arbitre pouvant officier en ELITE dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre FEDERAL</p>	<p>ARBITRE LIGUE Arbitre officiant en REGIONALE ou Pré NAT et n'ayant pas arbitré en championnat de France NATIONAL (N3-N2-Elite) durant la saison 17-18 Arbitre pouvant officier en championnat de France NATIONAL (N3) dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre NATIONAL</p>
<p>Nouveau grade</p>	<p>ARBITRE NATIONAL Arbitre ayant officié en championnat de France NATIONAL (N3-N2) en 2017-2018 Arbitre pouvant officier en ELITE dans le cadre de la préparation d'un examen d'arbitre FEDERAL</p>
<p>ARBITRE FEDERAL Arbitre officiant en championnat de France NATIONAL (N3-N2-Elite) ou LNV selon son niveau de pratique défini par la CCA</p>	<p>ARBITRE FEDERAL Situation inchangée</p>

Arbitres

La licence « encadrement » est obligatoire pour arbitrer ou marquer.

La licence « dirigeante » permet de tenir une feuille de match.

La feuille de match

Pour les championnats de Prénationale et Régionale (Féminins et Masculins), la feuille de match électronique n'étant pas fiable pour le moment, la feuille de match papier sera la feuille officielle cette saison. Les clubs devront scanner ou retourner par voie postale la feuille de match.

La CRA recommande aux clubs de se familiariser avec la FDME pendant la saison.

En fédéral, la feuille de match papier est la feuille officielle. A partir du 1^{er} janvier 2019, il faudra un deuxième marqueur pour tenir la feuille de match électronique. Les deux formats devront être envoyés à la FF Volley.

Les arbitres présents demandent s'il y a une possibilité d'achat groupé de tablettes par la ligue. Pierrick se renseignera auprès du comité directeur le 24 septembre.

La Formation

La CRA souhaite que les CDA s'emparent des formations « marqueur », « arbitre jeune » et « arbitre départemental ». Il faudra identifier des référents par comité. Les formations devront être faites entre septembre et février pour laisser la CRA faire la formation « arbitre ligue » entre février et Pâques. Les matchs de coupe de Normandie pourront servir de support pour la partie pratique.

Les formations « arbitre ligue » se feront sur Caen et Rouen.

La CRA va faire une formation d'arbitre « jeune/départemental/ligue » à Caen les samedis 22 septembre, 13 et 20 octobre. Une vingtaine de candidats sont attendus.

La tenue d'arbitre

La nouvelle tenue est en vente sur le site de la FF Volley. Celle-ci sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019. La FF Volley n'a pas de stock, il va falloir passer la commande et attendre le délai de fabrication et d'envoi. Cela peut prendre plusieurs semaines !

Pour les arbitres nationaux, le polo et le pantalon seront obligatoires.

Pour les régionaux, uniquement le polo.

Pour les arbitres qui souhaitent passer le stage national, les deux sont obligatoires.

Pour les marqueurs : avoir le polo « PRAGA »

Les désignations

Marc LE MARCHANT DE TRIGON sera chargé des désignations en régionale et Alain CORNICARD des désignations en nationale.

Il faudra que les arbitres mettent leurs indisponibilités à jour sur leur espace arbitre dans les meilleurs délais.

Les désignations en nationale seront envoyées aux arbitres nationaux et les désignations en prénationale devraient être disponibles à partir du mercredi 19 septembre.

Le Triple surclassement

Le triple surclassement régional ne permet pas de jouer en championnat Fédéral (N3 et plus). Les arbitres devront être vigilants aux triples surclassements régionaux.

Le TSN doit être noté sur la licence pour être valide et pour le TSR le certificat médical doit être présenté à l'arbitre avant chaque match. Celui-ci est à renouveler avant le 31 janvier 2019.

Fin 16h30

Pierrick LE BALC'H

Ligue de Normandie de Volley-Ball
Maison des Associations – 1018, Quartier du Grand Parc – 14200 Hérouville Saint Clair – Tél : 02.50.01.95.18
Antenne : 1 rue Masson – 76350 Oissel – Tél : 07.68.87.91.02
Email : volleyballnormand@gmail.com Site : volleyballnormand.fr